

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 janvier 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Duprey

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monot, Mme Lagarde

-----



## **Délibération n° 11-01 du 26 janvier 2023**

### **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION TRANSITOIRE DE TRÉMIES COMBLÉES AU CARREFOUR DES LIMITES RAYMOND QUENEAU – DÉSIGNATION DU LAURÉAT – CONVENTION ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET EXONÉRATION DE REDEVANCE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE l'association Halage lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent pour l'occupation temporaire des trémies comblées au carrefour des Limites - Raymond Queneau,

- ACCORDE une subvention d'investissement à l'association Halage de 462 000 € dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent pour l'occupation temporaire des trémies comblées au carrefour des Limites - Raymond Queneau,

- APPROUVE la convention de subventionnement, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Halage,

- APPROUVE la convention d'occupation du domaine public, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Halage prévoyant l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour toute la durée du projet,



- PRESCRIT l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication de l'association relatif à ces actions,
- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*M. Dallier, M. Martin P-Y, Mme Paul*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*